



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
FASSETT**

2019-08-19

À une séance ordinaire de la Municipalité de Fasset tenue au 19, rue Gendron, Fasset, Québec, le 12 août 2019 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Josiane Charron Sylvain Bourque
François Clermont Jean-Yves Pagé

Messieurs le conseillers Gabriel Rousseau et Claude Joubert sont absents.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Trépanier.

Chantal Laroche, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Appel des conseillers, conseillère.
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4- Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2019.
- 5- Parole à l'assistance.
- 6- **Rapports**
 - 6.1 Officier municipal en urbanisme
 - 6.2 Inspecteur municipal (aucun)
 - 6.3 Directeur des incendies
 - 6.4 Maire
 - 6.5 Conseillers, conseillère
- 7- **Finances**
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 11133 à 11158 montant de 19 398.07 \$ et les prélèvements numéro 2326 à 2347 au montant de 12 666.18\$ et des salaires payés pour un montant de 15 978.20 \$
 - 7.2 En août des salaires payés pour le mois de juillet pour un montant de 8 192.54 \$ pour la bibliothèque, les élus et les pompiers.
- 8- **Correspondance**
- 9- **Suivi de dossier**
 - 9.1 MMQ – importance des schémas de couverture de risques – sécurité incendie
- 10- **Avis de motion**
- 11- **Résolutions**
 - 11.1 Adoption de la facture no. 120619F de Tag Productions au montant de 600.00\$ plus taxes applicables;
 - 11.2 Adoption de la facture no.2219 de Les puits du Québec Inc. au montant de 7 927.45\$ plus taxes applicables;
 - 11.3 Adoption de la facture no. 1907-12 de LNA au montant de 6 836.97\$ plus taxes applicables;
 - 11.4 Autorisation à la directrice générale – Colloque ADMQ zone Outaouais;
 - 11.5 Ajustement du compte de taxes du matricule 9857-00-5634;
 - 11.6 Résolution d'appui – commission scolaire;
 - 11.7 Adoption de la facture no. 4824 de Pelle O'Max au montant de 2 156.65\$ plus taxes applicables;
 - 11.8 Adoption de la facture no. 3088 de Infra-conseils au montant de 4 548.25\$ plus taxes applicables;
 - 11.9 Adoption de la facture no. 495280 de Eurofins au montant de 692.00\$ plus taxes applicables;
 - 11.10 Autorisation de radiations – recommandations du vérificateur 2018;
 - 11.11 Adoption du compte de dépenses de la directrice générale;



- 11.12 Octroi de contrat de fauchage - chemins Arsenault et Prud'homme;
- 11.13 Octroi de contrat de nivellement - chemin Prud'homme;
- 11.14 Autorisation à la directrice générale et à la secrétaire trésorière adjointe d'assister à la formation de Office 365;
- 11.15 Approbation – compte de dépenses politique familiale et MADA – Frais de déplacement des conseillers François Clermont et Gabriel Rousseau, ainsi que de la conseillère Josiane Charron;
- 11.16 Contrat MTQ - tonte gazon Montée Fassett;
- 11.17 Soumission pour mise à jour des systèmes informatiques;
- 11.18 Délégation de pouvoir à la directrice générale – Appel d'offre déneigement;
- 11.19 Mandat – Établissement des servitudes pour eaux usées – secteur est;
- 11.20 Mandat – Service de surveillance Mon Alarme;
- 11.21 Approbation de la facture 1289-C de Karl Marcotte Excavation au montant de 4 500.00\$ plus taxes applicables;

12- **Varia**

- 12.1 Dépôt du règlement d'aménagement – Concordance avec le schéma d'aménagement;
- 12.2 Confirmation de réussite formation pompier 1 – Marc Beauchamp;

13- **Questions posées par les membres**

14- **Levée de l'assemblée**

1- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est officiellement ouverte pour Monsieur le maire Éric Trépanier à 19 h 35.

2- **APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE**

Messieurs Sylvain Bourque, François Clermont, Jean-Yves Pagé ainsi que madame Josiane Charron sont présents. Messieurs Gabriel Rousseau ainsi que Claude Joubert sont absents.

3- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2019-08-171

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLERE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4- **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 8 JUILLET 2019**

2019-08-172

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 8 juillet 2019 soit adopté et consigné aux archives de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.



5- PAROLE À L'ASSISTANCE

Aucune intervention à noter.

6- RAPPORTS

6.1 Officier municipal en urbanisme

Retour des vacances pour l'urbaniste
Liste des permis émis pour la période a été déposée pour appréciation par le conseil;

6.2 Inspecteur municipal

Rien pour la période

6.3 Directeur des incendies

Liste des interventions effectuées par le service des incendies a été déposée pour appréciation par le conseil;

6.4 Maire

Aucun événement majeur à rapporter pour la période.

6.5 Conseillers, conseillère

Josiane Charron

La Fête de la Famille arrive à grands pas! On termine les différents dossiers qui permettront le succès de l'activité. Une entente concernant la location de la scène extérieure a été prise avec la municipalité de St-André-Avellin, et il reste quelques petites dépenses à absorber.

Sylvain Bourque

Aucun événement majeur à rapporter pour la période.

Jean-Yves Pagé

On s'implique pour la Fête de la Famille et on continue de faire différentes approches afin de solliciter des commanditaires à l'événement. À ce jour, nous avons un excellent taux de réponse et de participation.

François Clermont

On relance monsieur le Ministre Mathieu Lacombe afin de valider s'il peut être présent lors de l'événement et si son budget discrétionnaire est favorable à une commandite pour notre événement.....

7.1 APPROBATION DES DÉPENSES AVEC LES CHÈQUES NUMÉRO 11133 À 11158 MONTANT DE 19 398.07 \$ ET LES PRÉLÈVEMENTS NUMÉRO 2326 À 2347 AU MONTANT DE 12 666.18\$ ET DES SALAIRES PAYÉS POUR UN MONTANT DE 15 978.20 \$

2019-08-173

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU :

Que les dépenses avec les chèques numéro 11133 à 11158 au montant de 19 398.07 \$ et les prélèvements numéro 2326 à 2347 au montant de 12 666.18\$ et des salaires payés pour un montant de 15 978.20 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 EN AOÛT DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS DE JUILLET POUR UN MONTANT DE 8 192.54 \$ POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ÉLUS ET LES POMPIERS.



2019-08-174

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

ET RÉSOLU :

Que les salaires payé pour le mois de juillet au montant de 8 192.54\$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.1 ADOPTION DE LA FACTURE NO. 120619F DE TAG PRODUCTION AU MONTANT DE 600.00\$ PLUS TAES APPLICABLES

2019-08-175

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère que l'événement Musika de Montebello est une belle activité pour notre région;

CONSIDÉRANT que ce festival aura lieu du 13 au 15 septembre prochain;

CONSIDÉRANT qu'il y avait possibilité de réserver une table privilège pouvant accueillir 8 personnes à chacune des journées du festival;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont manifesté un intérêt à participer à l'événement, et ce à leurs frais;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU :

Que le conseil autorise la directrice générale à déboursier les frais de réservation de la table privilège pour les 3 jours du festival Musika de Montebello, au montant de 600,00\$ plus taxes. De plus, les conseillers participants à l'événement rembourseront le prix de leur(s) billet(s).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 ADOPTION DE LA FACTURE NO. 2219 DE LES PUIITS DU QUÉBEC AU MONTANT DE 7 927.45\$ PLUS TAXES APPLICABLES.

2019-08-176

CONSIDÉRANT la réception de la facture no. 2219 des Puits du Québec au montant de 7 927.45\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que cette dernière est conforme aux services rendus;

CONSIDÉRANT la facture est également éligible au remboursement par la subvention TECQ 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à acquitter la facture ci-haut mentionnée. De plus, le conseil demande à la directrice générale d'inscrire cette facture pour compensation lors de la reddition de la TECQ 2014-2018.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.



11.3 ADOPTION DE LA FACTURE 1907-12 DE LNA AU MONTANT DE 6 836.97\$ PLUS TAXES APPLICABLES.

2019-08-177

CONSIDÉRANT la réception de la facture no. 1907-12 de LNA au montant de 6 836.97\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que cette dernière est conforme aux services rendus;

CONSIDÉRANT la facture est également éligible au remboursement par la subvention TECQ 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à acquitter la facture ci-haut mentionnée. De plus, le conseil demande à la directrice générale d'inscrire cette facture pour compensation lors de la reddition de la TECQ 2014-2018.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – COLLOQUE ADMQ ZONE OUTAOUAIS

2019-08-178

CONSIDÉRANT qu'un colloque de l'ADMQ se tiendra à Aylmer les 17 et 18 octobre prochain;

CONSIDÉRANT que le conseil considère que ces journées de rencontres et formation seront profitables ;

CONSIDÉRANT que des frais d'inscription de 200.00\$ sont exigés ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale à s'inscrire au Colloque Zone Outaouais qui aura lieu à Aylmer les 17 et 18 octobre prochain. De plus le conseil autorise la dépense des frais d'inscription et les frais de déplacement et repas s'il y a lieu, seront compensés selon les politiques et règlements en vigueur.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.5 AJUSTEMENT DU COMPTE DE TAXES DU MATRICULE 9857-00-5634

2019-08-179

CONSIDÉRANT que la situation du matricule 9857-00-5634 a changé depuis le 23 février 2018, suite à un incendie ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les taxes municipales rattachées aux services, puisque ces derniers sont différents du moment où la taxation annuelle a été effectuée;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :



QUE le conseil autorise la directrice générale à créditer le compte de taxes municipales du matricule 9857-00-5634, et ce rétroactivement au 23 février 2018, date du sinistre, en ce qui attrait à la taxation de service. Les taux seront ainsi modifiés afin de représenter la situation actuelle du lot.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.6 RÉSOLUTION D'APPUI – COMMISSIONS SCOLAIRES

2019-08-180

CONSIDÉRANT une demande d'appui reçue par la Fédération des commissions scolaires du Québec ;

CONSIDÉRANT que le conseil est indécis qu'en à l'efficacité et la pertinence des commissions scolaires, sous leur forme actuelle ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU :

QUE le conseil ne statuera pas sur la pertinence des commissions scolaires, sous la forme actuellement connue.

Adopté à l'unanimité.

11.7 ADOPTION DE LA FACTURE NO. 4824 DE PELLE O'MAX AU MONTANT DE 2 156.65\$ PLUS TAXES APPLICABLES

2019-08-181

CONSIDÉRANT la réception de la facture no. 4824 de la compagnie Pelle O'Max au montant de 2 156.65\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que cette dernière est conforme aux services rendus;

CONSIDÉRANT la facture est également éligible au remboursement par la subvention TECQ 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à acquitter la facture ci-haut mentionnée. De plus, le conseil demande à la directrice générale d'inscrire cette facture pour compensation lors de la reddition de la TECQ 2014-2018.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.8 ADOPTION DE LA FACTURE NO. 3088 DE INFRA-CONSEILS AU MONTANT DE 4 548.25\$ PLUS TAXES APPLICABLES

2019-08-182

CONSIDÉRANT la réception de la facture no. 3088 de la firme Infra-conseils au montant de 4 548.25 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que cette dernière est conforme aux services rendus;

CONSIDÉRANT la facture est également éligible au remboursement par la subvention TECQ 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE :



IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à acquitter la facture ci-haut mentionnée. De plus, le conseil demande à la directrice générale d'inscrire cette facture pour compensation lors de la reddition de la TECQ 2014-2018.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.9 ADOPTION DE LA FACTURE NO. 495280 DE EUROFINS AU MONTANT DE 692.00\$ PLUS TAXES APPLICABLES

2019-08-183

CONSIDÉRANT la réception de la facture no. 495280 de la firme Eurofins au montant de 692.00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que cette dernière est conforme aux services rendus;

CONSIDÉRANT la facture est également éligible au remboursement par la subvention TECQ 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à acquitter la facture ci-haut mentionnée. De plus, le conseil demande à la directrice générale d'inscrire cette facture pour compensation lors de la reddition de la TECQ 2014-2018.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.10 AUTORISATION DE RADIATIONS – RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR 2018

2019-08-184

CONSIDÉRANT que lors de la vérification comptable annuelle visant 2018, le vérificateur a fait des recommandations de radiation pour certains comptes;

CONSIDÉRANT la liste de ces radiations proposées a été déposée au conseil pour appréciation;

CONSIDÉRANT que le conseil considère conforme les radiations, telles que proposées;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder aux radiations proposées par la firme de vérificateurs Raymond Chabot Grant Thornton, telles que déposées auprès du conseil.

Adopté à l'unanimité.

11.11 AUTORISATION DU COMPTE DE DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

2019-08-185



CONSIDÉRANT le compte de dépenses de la directrice générale, déposé pour appréciation auprès du conseil;

CONSIDÉRANT que ce dernier est conforme aux politiques et règlements en vigueur;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à déboursé les frais associés à son compte de dépenses.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.12 OCTROI DU CONTRAT DE FAUCHAGE - CHEMINS ARSENAULT ET PRUD'HOMME

2019-08-186

CONSIDÉRANT que la municipalité à un appel d'offre par invitation pour le fauchage des abords des chemins Arsenault et Prud'homme;

CONSIDÉRANT que les invitations ont été envoyées aux compagnies et/ou personnes suivantes :

Pro 4 Saison	Entretien ML
Les débroussailllements Ménard	Charles Huneault
Yannick Labrosse Legris	

CONSIDÉRANT qu'Entretien ML a été le seul invité à répondre à l'invitation;

CONSIDÉRANT qu'Entretien ML a fait une offre de service, excluant l'entretien des glissières de sécurité aux montants suivants :

Chemin Arsenault	480.00\$ taxes en sus.
Chemin Prud'homme	750.00\$ taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à confirmer le contrat auprès de la compagnie Entretien ML, aux tarifs mentionnés ci-haut.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.13 OCTROI DU CONTRAT DE NIVELLEMENT - CHEMIN PRUD'HOMME

2019-08-187

CONSIDÉRANT que la municipalité à un appel d'offre par invitation pour le nivellement du chemin Prud'homme;

CONSIDÉRANT que les invitations ont été envoyées aux compagnies et/ou personnes suivantes :

Excavation Don Heatlie and Sons
Excavation Amyot
Excavation Séguin Lafleur

CONSIDÉRANT qu'Excavation Séguin Lafleur a été le seul invité à répondre à l'invitation;



CONSIDÉRANT qu'Excavation Séguin Lafleur a fait une offre de service, au montant de 1500.00\$ taxes en sus. :

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à confirmer le contrat auprès de la compagnie Excavation Séguin Lafleur, aux tarifs mentionnés ci-haut.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.14 AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET LA SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE D'ASSISTER À LA FORMATION DE MISE À JOUR DE L'INTERFACE OUTLOOK OFFICE 365

2019-08-188

CONSIDÉRANT que la municipalité doit changer son service de courriel, afin de se mettre à jour avec la MRC de Papineau,

CONSIDÉRANT que l'ensemble des employés municipaux, de même que le maire et les conseillers(ère) devront apprendre le nouveau fonctionnement suite au changement vers Office 365;

CONSIDÉRANT que la secrétaire trésorière adjointe de même que la directrice générale tireraient avantage d'être présentes à la formation offert par la MRC de Papineau, le 25 septembre prochain à leur bureau;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale ainsi que la secrétaire trésorière adjointe à assister à la formation donnée par la MRC de Papineau, et autorise la directrice générale à défrayer les frais associés à ladite formation.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.15 APPROBATION – COMPTE DE DÉPENSES POLITIQUE FAMILIALE ET MADA – FRAIS DE DÉPLACEMENT DES CONSEILLERS FRANÇOIS CLERMONT ET GABRIEL ROUSSEAU AINSI QUE DE LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

2019-08-189

CONSIDÉRANT que les conseillers messieurs François Clermont et Gabriel Rousseau, de même que la conseillère madame Josiane Charron ont dû se déplacer afin de préparer adéquatement les activités reliées à la mise à jour ainsi qu'au lancement de la politique familiale et MADA :

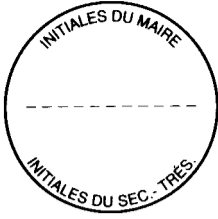
CONSIDÉRANT que les trois conseillers énoncés ont décidé de renoncer à la compensation de leur frais de déplacement ainsi engendrés, le tout selon la politique en vigueur, en faveur d'une redistribution des argents au comité des loisirs;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à transférer les sommes qui auraient du être versées en compensation aux conseillers pour leur frais de déplacement, selon les politiques en vigueur, au compte des loisirs de la municipalité. Le conseil



tient à remercier les conseillers François Clermont, Gabriel Rousseau ainsi que la conseillère Josiane Charron de leur implication dans la réalisation de ce projet.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.16 CONTRAT MTQ – TONTE DE GAZON MONTÉE FASSETT

2019-08-190

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente avec le MTQ concernant l'entretien des triangles de sécurité, ainsi que du fauchage d'une partie de la Montée Fassett;

CONSIDÉRANT la proposition reçue du MTQ au montant de 2 087.62\$ pour la saison estivale 2019;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à signer les documents nécessaires à la confirmation du contrat de coupe de gazon du MTQ pour la saison estivale 2019.

Adopté à l'unanimité.

11.17 SOUSSION POUR MISE À JOUR DES SYSTÈMES INFORMATIQUES

2019-08-191

CONSIDÉRANT la nouvelle plateforme de messagerie qui est préconisée par la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT qu'afin de pouvoir se conformer, la municipalité devra investir et renouveler certains équipements et logiciel de sa flotte informatique;

CONSIDÉRANT que deux entreprises ont été invitées à soumissionner afin de mettre à jour nos systèmes, et aussi fournir les logiciels et applications nécessaires, soit MC Informatique et Informatique DL;

CONSIDÉRANT que le montant des soumissions est très similaires, et que les coûts réels seront uniquement confirmés sur place et qu'après avoir obtenu toutes les informations nécessaires auprès de la MRC et suite à la formation requise;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU

Que le conseil mandate la firme Informatique DL à procéder à la mise à niveau de la flotte informatique de la municipalité. Le conseil autorise également la directrice générale à conclure l'entente de service et à signer les documents nécessaires. Certains détails devront être évalués sur place afin de bien répondre aux besoins et exigences des différents postes municipaux. Comme le conseil n'avait pas été informé de la possibilité de cette dépense lors de l'élaboration du budget 2019, les sommes associées et déboursées pourront être prise à même le surplus accumulé au 31 décembre 2018, si le budget d'opération ne permet pas d'assumer la totalité de la dépense. Le conseil tient à remercier MC Informatique pour l'intérêt démontré lors de cette invitation.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.18 DÉLÉGATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – APPEL D'OFFRE DÉNEIGEMENT



2019-08-192

CONSIDÉRANT le conseil a décidé de ne pas se prévaloir de la possibilité de renouvellement de l'actuel contrat de déneigement;

CONSIDÉRANT que le conseil aimerait bénéficier d'un contrat de déneigement global, qui inclurait l'ensemble des étapes reliées au déneigement nécessaire sur le territoire de la municipalité de Fassett;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

ET RÉSOLU

Que le conseil mandate la directrice générale avec la collaboration du directeur des travaux publics à élaborer un devis représentatif des besoins municipaux. Une fois l'approbation par les membres du comité exécutif obtenue sur la conformité dudit devis, le conseil autorise également la directrice générale à inviter des entrepreneurs à soumissionner, selon les recommandations du conseil.

Adopté à l'unanimité.

11.19 MANDAT – ÉTABLISSEMENT DES SERVITUDES POUR EAUX USÉES – SECTEUR EST

Point reporté.

11.20 MANDAT – SERVICE DE SURVEILLANCE MON ALARME

2019-08-193

CONSIDÉRANT que l'entente de couverture actuelle de surveillance des différents édifices municipaux provoque des insatisfactions;

CONSIDÉRANT qu'un avis de 60 jours est nécessaire afin de résilier ladite entente actuelle de couverture municipale avec la firme GMS;

CONSIDÉRANT que les services offerts par la firme Mon Alarme par le passé répondaient plus aux attentes municipales;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

Que le conseil demande à la directrice générale de mettre un terme à la couverture de surveillance offerte par la compagnie GMS, selon les termes convenus entre les parties. De plus, le conseil demande à la directrice générale de convenir d'une couverture avec la firme Mon Alarme afin de bénéficier de leur service de surveillance. Le conseil autorise donc la directrice générale à signer tous les documents nécessaires à la résiliation ainsi qu'à la nouvelle couverture.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.21 ADOPTION DE LA FACTURE NO. 1289-C DE KARL MARCOTTE EXCAVATION AU MONTANT DE 4 500.00\$ PLUS TAXES APPLICABLES

2019-08-194

CONSIDÉRANT la réception de la facture corrigée no. 1289-C de Karl Marcotte Excavation au montant de 4 500.00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que cette dernière est conforme aux services rendus;

CONSIDÉRANT la facture est également éligible au remboursement par la subvention TECQ 2014-2018;

EN CONSÉQUENCE :



IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à acquitter la facture ci-haut mentionnée. De plus, le conseil demande à la directrice générale d'inscrire cette facture pour compensation lors de la reddition de la TECQ 2014-2018. Le conseil tient à remercier Monsieur Karl Marcotte pour sa collaboration lors de la rencontre servant à clarifier la situation de ladite facture.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

12.1 DÉPÔT DU RÈGLEMENT D'AMÉNAGEMENT – CONCORDANCE AVEC LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT

2019-08-195

CONSIDÉRANT le règlement numéro 159-2017 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau est entré en vigueur le 21 février 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC de Papineau doit, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du SADR, adopter tout règlement de concordance, conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

CONSIDÉRANT qu'après l'entrée en vigueur du SADR, le conseil de la municipalité peut indiquer qu'elle n'a pas à modifier, pour tenir compte de la révision du schéma d'aménagement et de développement, l'un ou l'autre des plans et règlements suivants, soit son plan d'urbanisme, ses règlements de zonage, de lotissement et de construction, ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV ainsi que son règlement prévu à l'article 116 de LAU, conformément aux dispositions de l'article 59.1 de ladite Loi

CONSIDÉRANT que la MRC de Papineau doit approuver, conformément à l'article 59.2 de la LAU, la résolution adoptée en vertu de l'article 59.1, si le plan ou le règlement qui en fait l'objet est conforme aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire, ou la désapprouver dans le cas contraire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fassett est d'avis que son plan et ses règlements d'urbanisme concordent avec les objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Papineau;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SYLVAIN BOURQUE

ET RÉSOLU

Que le conseil de Fassett indique à la MRC de Papineau qu'elle n'a pas à modifier, pour tenir compte de la révision du Schéma d'aménagement et de développement révisé, son plan d'urbanisme, ses règlements de zonage, de lotissement et de construction, ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV ainsi que son règlement prévu à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément à l'article 59.1 de ladite Loi.

Adoptée à l'unanimité.

12.2 CONFIRMATION DE RÉUSSITE FORMATION POMPIER 1 – MARC BEAUCHAMP

2019-08-196

CONSIDÉRANT un courriel en provenance de Monsieur Éric Lacasse, Coordonnateur régional à la sécurité publique et responsable du service de formation et prévention incendie de la MRC de Papineau;

CONSIDÉRANT que ce courriel confirmait que Monsieur Marc Beauchamp, pompier volontaire du service des incendies de Fassett avait réussi ses examens de Pompier 1 et matières dangereuses (MDO);



EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

Que le conseil félicite monsieur Marc Beauchamp pour sa réalisation. De plus, le conseil demande à la directrice générale d'ajuster le salaire du pompier Marc Beauchamp en conséquence de son nouveau statut, selon la politique sur les salaires en vigueur.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

13. QUESTIONS POSÉES PAR LES MEMBRES

Aucune question pour la période.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2019-08-197

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS CLERMONT

Et résolu que l'assemblée soit et est levée à 20 h 15.

Adoptée.

.....
Eric Trépanier
Maire

.....
Chantal Laroche
Directrice générale et secrétaire-trésorière